

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 98-65 du 4 février 1998 modifiant le décret n° 85-618 du 13 juin 1985 fixant les modalités de rétribution des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche dépendant du ministère de l'éducation nationale pour services rendus lors de leur participation à des opérations de recherche scientifique prévues dans des contrats ou conventions,

Vu le décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services,

Vu l'avis du comité technique en date du 18 septembre 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Mise en place d'un intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services

L'intéressement pour la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services est financé sur des ressources « fléchées » :

- les contrats de recherche et de prestations de services (ANR, etc.),
- le préciput ANR et/ou les frais de gestion sur les contrats.

Dans ce cadre, le conseil d'administration approuve :

- d'une part, les modalités de mise en œuvre d'un intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services, détaillées dans le document annexé à la présente délibération,
- d'autre part, le plafond maximum de rémunération, qui est fixé au montant maximum de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) au sein de l'Université d'Aix-Marseille.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour, 6 voix contre et 4 absentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

Modalités de mise en oeuvre

Intéressement collectif et/ou individuel



Pour les opérations achevées et ayant dégagé un reliquat, dans la limite de 50% de ce dernier



- o Fonctions de soutien dans les labos (personnels IAT)
- o Enseignants-chercheurs



Dans la limite de 50% du préceptif et/ou des frais de gestion



- o Fonctions de support (DAF, DRH, UFR, etc ...)
- o Fonctions de soutien (DRV, UFR, etc ...)

**Sur proposition du Directeur du labo
puis décision du Président**

**Sur proposition du DGS/Doyen
puis décision du Président**